

Message

50026042 541262008228 541

(39-46/262)-2177-1/3-10893-010893-A-2601270519022

M GAEC LE CHAMP DE MONSIEUR
198 ROUTE DU CHAMP DE MONSIEUR
46120 ANGLARS

Contacts

- Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr
- Service Clients**
05 51 31 85 09
Du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Dépannage 24h/24**
05 51 91 35 07
- TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX
- Accueil**
ROUTE DE FIGEAC 46120 LACAPPELLE
MARIVALL
Lundi, mercredi, vendredi de 08h00 à 12h00 et de
13h30 à 17h00

Votre facture du 28 janvier 2026

Compteur d'eau relevé le 04 novembre 2025

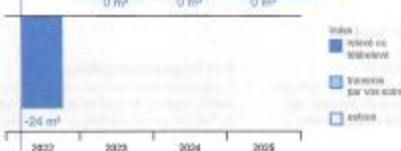
Aucune consommation n'a été enregistrée.

Montant prélevé le 12 février 2026 : 74,86 €

	€ TTC
Distribution de l'eau potable	74,86
SM DU LIMARGUE-SEGALA- TERRITOIRE DU SUD SEGALA	
Total facture	74,86
Montant à prélever	74,86

détail au verso

Evolution de votre consommation



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 12 février 2026 sur votre compte numéro XXXXX652000.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0050688320-019738647-03

Adresse desservie		Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Informations	
LE PILOU ANGLARS		0 m³	479279	015 mm	30/06/2025 0	04/11/2025 0	
Votre facture en détail							
► Distribution de l'eau potable							
Abonnement		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %
						70,96	74,86
Exploitation et maintenance du service		1er semestre 2025				70,96	74,86
Redevance de mise à disposition de patrimoine public		1er semestre 2025				33,08	5,50
						37,88	5,50
HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 3,90 €		Total facture TTC : 74,86 €			
HT soumis à TVA : 70,96 €		TVA sur les débits : 3,90 €					

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Commune

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements.

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101526000€ RCS Nanterre 334376844 - R9127 339 373 084 02675 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR2633372804
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/nos-droits-saur ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
En cas de retard de paiement, une pénalité forfaitaire de 40 euros par trimestre de retard sera appliquée.

Moyens de règlement

Merci de vos comptes de chèques postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement.

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés. Remettez-le dans l'enveloppe ci-jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de carte d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées : Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez-le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Envoyez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus simple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé automatiquement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculée sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur Internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr.

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.